

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 22 janvier 2021 et affichée le 22 janvier 2021

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, Mme Jocelyne RATEL, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Antonia RIZZA, Mme Christine THILL, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

M. Bernard PREVOT à M. Armand LEJEUNE

M. Jean VIGNOLI à M. Denis KOULMANN

**Secrétaire de Séance** : M. Damien DAL MAGRO

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

### ORDRE DU JOUR :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Opérations d'investissements : demandes de subventions
- Convention Ambition Moselle
- Proposition d'acquisition d'un terrain à Ennery
- Proposition d'attribution d'un soutien aux étudiants d'Ennery
- Proposition de motion pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

**Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal**

**2021-01 HUIS CLOS**

En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la demande de trois membres ou du maire, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de siéger à huis clos
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

**2021-02 EXTENSION DU BATIMENT LA BOITE A COULEURS**

Madame le Maire présente le projet d'extension de La Boîte à Couleurs d'Ennery. Construit et réceptionné par la commune en 2011, le bâtiment est destiné à l'accueil périscolaire, extra-scolaire, à la restauration scolaire des écoliers : il est mis à disposition du CIAS de la Rive Droite dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont transférées.

Compte tenu de sa position stratégique en termes de communications et de bassin d'emploi, du niveau important de services de proximité existants et de sa politique audacieuse de développement urbain, la commune d'Ennery connaît un accroissement démographique non négligeable.

L'installation des nouvelles familles provoque, par conséquent, une augmentation du nombre d'enfants scolarisés et accueillis à La Boîte à Couleurs d'Ennery. Madame le Maire soumet le projet d'extension du bâtiment La Boîte à Couleurs afin de se conformer à la capacité nécessaire d'accueil au regard de la réglementation en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide de sa réalisation,
- Valide le plan de financement comme suit :

DEPENSES -		RECETTES		
Nature	Montants HT	Nature	Montants HT	%
Travaux	127 000 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	47 318 €	30%
Honoraires, frais d'études et annexes	30 728 €	Financement CAF	78 864 €	50%
		Commune d'Ennery	31 546 €	20%
<b>Total</b>	<b>157 728 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 728 €</b>	<b>100%</b>

- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2021-03 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente le rapport de diagnostic du réseau d'éclairage public établi par l'agence MATEC. Sur la base de ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal d'engager des

travaux d'optimisation énergétique grâce à la rénovation de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune d'Ennery.

L'opération consistera en la rénovation du parc d'éclairage public communal par l'équipement de la technologie LED et par l'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage. Cet investissement aura un impact environnemental non négligeable par la baisse de consommation énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre. Les actions d'amélioration visent également à remédier à la vétusté des sources lumineuses et à procéder à la mise en conformité des équipements. Le montant total du programme de rénovation basse consommation de l'éclairage public communal à Ennery est estimé à 340 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide de sa réalisation
- Précise que la dépense est inscrite au budget de la commune,
- Charge Madame le Maire de solliciter un soutien financier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 40%
- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

#### **2021-04          SIGNATURE DU CONTRAT AMBITION MOSELLE**

Madame le Maire présente le contrat Ambition Moselle à l'Assemblée Délibérante, contrat par lequel le Département de la Moselle décline plus particulièrement le soutien apporté à la commune d'Ennery en terme d'opérations programmées entre 2021 et 2025.

Le soutien apporté par le Conseil Départemental de la Moselle concerne trois projets d'équipements et de services de la commune. Ces projets répondent aux critères de développement et au plan d'action décliné par le Département :

- création d'une maison funéraire, aménagement de ses abords et sécurisation des déplacements,
- aménagement du complexe omnisports
- projet Fus@e

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer le contrat Ambition Moselle, annexé à la présente,
- charge Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2021-05          PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN A ENNERY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de ses articles L. 2541-12 4°, L. 2241-1, L. 1311-9,

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2020, le projet d'aménagement urbain portant sur un terrain cadastré section 1 n°29, d'une contenance de 779 mètres carrés a été validé.

Ce projet porte un intérêt public puisqu'il consiste en l'implantation d'équipements communaux (local communal de rangement, garages accessibles aux services techniques, ...), cette implantation permettant de faire le lien avec l'existant. De même, l'acquisition du terrain permettra de faciliter et de sécuriser l'accès des familles d'Ennery au groupe scolaire Albert Camus par l'aménagement de cheminement piétons, longeant le château.

Vu l'avis sur la valeur vénale du Domaine en date du 25 août 2020 estimant le prix de ce bien immobilier à 82 000 euros HT,

Considérant la proposition de vente du propriétaire,

Comparativement aux prix pratiqués lors des ventes de parcelles constructibles sur la commune d'Ennery et de prix pratiqués pour la vente de terrains non constructibles, Mme le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'adresser au propriétaire une offre d'achat de cette parcelle, dans le cadre d'une acquisition amiable, au prix total de 105 000 euros net vendeur, pour la réalisation du projet d'aménagement communal.

En cas d'échec de la démarche amiable, Madame le Maire souhaite être autorisée à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à proposer l'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 n°29 au prix maximum de 105 000 euros net vendeur
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte notarié et de prendre en charge les frais annexes liés à l'acquisition
- de prendre en charge ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année antérieure en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'imputer les crédits à l'article 2111,
- Le cas échéant, d'autoriser Madame le Maire à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

## **2021-06 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN AUX ETUDIANTS D'ENNERY**

Madame le Maire souhaite sensibiliser le Conseil Municipal sur les effets néfastes de la pandémie de Covid 19 vis-à-vis des étudiants. Ils ne sont pas épargnés par la crise sanitaire et face au risque d'isolement, de décrochage scolaire, de perte des jobs étudiants, la commune d'Ennery se veut solidaire. Madame le Maire propose l'attribution d'un soutien aux jeunes habitants d'Ennery qui suivent des études supérieures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'attribution d'une aide financière forfaitaire de 300 € à chaque jeune étudiant, au 1er janvier 2021, inscrit pour l'année scolaire/universitaire 2020-2021, dans un

établissement d'enseignement supérieur post bac, et dont au moins l'un des parents habite la commune d'Ennery au 1er janvier 2021,

- Cette aide sera versée par virement bancaire sur le compte bancaire du bénéficiaire sur demande formulée avant le 30 juin 2021, accompagnée d'une copie de l'attestation de scolarité, d'un justificatif de domicile et d'un RIB/IBAN
- Précise que l'imputation comptable se fera en section de fonctionnement, à l'article 6714 du budget primitif 2021
- charge Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

## **2021-07 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'année budgétaire 2020 étant écoulée, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au vote du budget primitif, la commune ne peut pas engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sauf dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent, c'est-à-dire en ce qui concerne les projets déjà budgétés et engagés.

Le budget primitif est un acte prévisionnel qui autorise les recettes et les dépenses de l'année 2021 : il doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 15 avril, le budget n'étant pas voté au 1<sup>er</sup> janvier en l'absence d'informations indispensables à son établissement.

Afin de permettre à la collectivité de répondre à ses obligations et à ses compétences par l'engagement de toute nouvelle opération obligatoire avant le vote du budget, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année antérieure.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 : "Remboursement d'emprunts") est de 14 077 143.05 €.

Conformément aux textes applicables, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% soit 3 519 285 .76 €.

Article 165	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	1 500 €
Article 2031	<i>Frais d'étude et arpentages pour projets (restructuration de la Mairie, Garages communaux, ...)</i>	15 000 €
Article 2033	<i>Frais d'insertion, frais de publicité</i>	5 000 €
Article 2051	<i>Nouveaux Logiciels, Concessions et droits similaires</i>	5 000 €
Article 2111	<i>Immobilisation corporelle, Terrain nu</i>	115 000 €
Article 21571	<i>Acquisition d'un tracteur cabine</i>	45 000 €
Article 21578	<i>Aménagement de voirie</i>	20 000 €

Article 2183	<i>Fourniture de matériel informatique pour l'équipement du Conseil Municipal</i>	10 000 €
Article 2184	<i>Réhabilitation de la Mairie – équipement de Bureau</i>	10 000 €
Article 2313	<i>Construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements</i>	100 000 €
Article 2313	<i>Rénovation et restructuration des aires de jeux quartier Poirier Le Loup et place Jean Monnet</i>	140 000 €
Article 2313	<i>Réhabilitation de la Mairie - Bureau</i>	59 000€
Article 2313	<i>Extension de la Boîte à Couleurs</i>	200 000 €
Article 2315	<i>Fourniture et pose de caveaux urnes et de monuments cinéraires</i>	40 000 €
Article 2315	<i>Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection</i>	300 000 €
Article 2315	<i>Rénovation de l'Eclairage public</i>	400 000 €
TOTAL		1 465 500 €

Le total est inférieur au plafond autorisé de 3 519 285 .76 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2021-08 MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HOPITAL LEGOUEST**

Considérant que l'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs et mortifères,

Considérant le vote unanime du 19 mars 2020 à l'Assemblée Nationale, qui a permis d'accorder 343 milliards aux banques, qui sont devenus 560 milliards,

Considérant que cet argent manque cruellement aux hôpitaux, à la sécurité sociale, aux écoles, aux services publics et qu'il faudrait embaucher dans tous les secteurs,

Considérant que pour sauver la population de la catastrophe, il devient urgent de s'unir pour la réquisition de ces 560 milliards, afin de les affecter directement pour les besoins de la population. Cet argent doit bénéficier aux hôpitaux, en particulier pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014,

Considérant que nos vies comptent plus que les profits, à ce jour, 10170 signataires de la pétition en ligne (<http://chng.it/22zt928GTx>) et plus de 900 lors des diffusions sur les marchés messins se sont prononcés pour la réouverture du service de réanimation de Legouest,

En conséquence :

Le conseil municipal se prononce, avec une abstention, pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2020-52**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise ADAMI pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 01 Gros-Œuvre. Le montant du marché s'élève à 225 730.00€ HT

➤ **2020-53**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise CIBE pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 02 Bardage Extérieur et ITE. Le montant du marché s'élève à 132 686.64 € HT.

➤ **2020-54**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise CIBE pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 03 Etanchéité Zinguerie. Le montant du marché s'élève à 40 724.38 € HT

➤ **2020-55**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise BONECHER pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 04 Menuiserie Ext. Bois. Le montant du marché s'élève à 38 467.17 € HT

➤ **2020-56**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise PTF pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 05 Métallerie. Le montant du marché s'élève à 18 079.40 € HT

➤ **2020-57**

L'attribution et la signature du marché avec l'Entreprise FORTUNE pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 06 Menuiserie Intérieure. Le montant du marché s'élève à 62 535.61 € HT

➤ **2020-58**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise NESPOLA pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 07 Plâtrerie. Le montant du marché s'élève à 9 380.06 € HT.

➤ **2020-59**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise HOFFMANN pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 08 Electricité. Le montant du marché s'élève à 57 976.00 € HT

➤ **2020-60**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise LADROSSE KRUPA pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 09 Chauffage Ventilation Sanitaire. Le montant du marché s'élève à 83 098.00 € HT

➤ **2020-61**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise DEFI SOLS pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 10 Sols minces. Le montant du marché s'élève à 17 119.96 € HT

➤ **2020-62**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise LC REALISATIONS pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 11 Carrelage. Le montant du marché s'élève à 10 234.60 € HT

➤ **2020-63**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise ROUSSEAU pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 12 Peinture. Le montant du marché s'élève à 4 472.70 € HT

➤ **2020-64**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise STRADEST pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 13 V R D. Le montant du marché s'élève à 400 652.99 € HT

➤ **2020-65**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 14 Aménagement Paysager. Le montant du marché s'élève à 639 646.10 € HT

➤ **2020-66**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise JEAN LEFEBVRE pour la conception – réalisation d'un Pumptrack à Ennery. Le montant du marché s'élève à 96 000 € HT.

➤ **2020-67**

Transfert des crédits comme ci-dessous :

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-33 926			
Chapitre 014 Art. 73916	Contribution redressement finances publiques	33 926			

➤ **2020-68**

Transfert des crédits comme ci-dessous :

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-19 064			
2023-2313	Réalisation d'un PUMPTRACK	19 064			



➤ **2021-01**

Signature du contrat de maintenance « Vision Maîtrisée » d'une durée d'un an pour un montant de 7 378.20 € HT avec UEM

➤ **2021-02**

Signature du marché pour des travaux au cimetière avec l'entreprise Pompes Funèbres Hieulle. Le montant s'élève à 20 650,47 €/HT.

• **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2020-08, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

➤ **DIVERS**

• **Ouverture de la Maison France Services**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture de la Maison France Services depuis le 4 janvier, suite aux travaux de réhabilitation de La Poste.

• **Pumptrack**

La conception d'un Pumptrack à Ennery est en cours. Mme le Maire informe les conseillers municipaux que dès que le contexte le permettra et selon l'avancée du projet, une présentation publique aura lieu.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h

Le Maire,  
Ghislaine MELON